

Best Practices

Accueil d'une structure d'hébergement pour réfugiés à Schimpach

La commune de Wincrange a accueilli une structure d'hébergement pour réfugiés dans le village de Schimpach, en collaboration avec l'Office national de l'accueil (ONA) et le gestionnaire Hëllef um Terrain (HUT). Cette structure accueille principalement des familles.

L'expérience de Schimpach montre que l'accueil de réfugiés au niveau communal peut se dérouler de manière apaisée lorsque la communication avec la population locale est anticipée, que les acteurs locaux sont impliqués et qu'un suivi structuré est mis en place.

Objectifs

- Informer et rassurer la population locale avant l'ouverture de la structure.
- Favoriser une cohabitation harmonieuse entre la population locale et les résidente·s de la structure.
- Faciliter la participation des réfugié·e·s à la vie communale.
- Assurer un fonctionnement coordonné et durable de la structure d'accueil.
- Renforcer la cohésion sociale et, par conséquent, développer le vivre ensemble.



Méthodes

- **Communication avec les citoyen·e·s**

- Organisation d'une réunion d'information avec journée portes ouvertes avant l'arrivée des réfugié·e·s.
- Information transparente et anticipée de la population locale.
- Présence des acteurs institutionnels concernés (ONA, gestionnaire de la structure, école, autorités compétentes – commune et ministère).

- **Organisation et ouverture de la structure**

- Ouverture de la structure, si possible, pendant les vacances scolaires afin de garantir une meilleure transition pour l'ensemble des personnes concernées, notamment les enfants, les écoles et les familles.
- Montée en charge progressive et encadrée, avec une arrivée graduelle des résidente·s, afin de permettre une prise en charge de qualité, d'éviter la surcharge de la structure et du personnel encadrant, et de faciliter l'adaptation des résident·e·s

- **Fonctionnement de la structure**

- Respect de la vie privée des résident·e·s.
- Mise à disposition d'infrastructures suffisantes (sanitaires, cuisines, espaces communs).
- Présence permanente de personnel encadrant sur place.

- **Suivi communal**

- Mise en place d'un comité de suivi communal dès l'ouverture de la structure, comprenant des représentante·s du collège échevinal et du conseil communal, la Commission du vivre-ensemble interculturel, la direction et de représentant·e·s de l'école primaire, des éducateur·trice·s de la structure (HUT), des représentant·e·s comprenant des représentant·e·s de l'ONA.
- Réunions régulières associant la commune, l'école, l'ONA, le gestionnaire et les commissions concernées afin de faire le point sur la situation dans la structure, l'école, et la vie du village.

- **Vivre ensemble et vie communale**

- Collaboration étroite avec l'école fondamentale pour assurer la bonne intégration des enfants résidents dans la structure d'accueil.
- Projets ponctuels en partenariat avec les associations locales pour assurer le vivre-ensemble interculturel.
- Encouragement de la participation des enfants et des familles à la vie associative.



Budget

Les coûts principaux liés à la structure sont pris en charge par l'État via l'Office national de l'accueil (ONA).

La contribution de la commune se limite essentiellement au soutien logistique, à la coordination et à la mise à disposition d'infrastructures communales. Aucune charge financière structurelle significative n'est supportée par la commune.

Matériel

- Infrastructures communales.
- Salles et espaces extérieurs.
- Matériel logistique pour réunions et événements ponctuels.

Périodicité

- Fonctionnement permanent de la structure d'hébergement.
- Réunions du comité de suivi : au minimum une fois par an, et plus fréquemment en cas de besoin.
- Actions et projets interculturels : ponctuels.

Indicateurs d'évaluation

- Retours des résident·e·s de la structure et des habitant·e·s du village sur le vivre ensemble.
- Intégration scolaire des enfants.
- Participation des résident·e·s de la structure à la vie communale.

Conseils pratiques - DO's

- Informer la population locale en amont de l'ouverture.
- Organiser une journée portes ouvertes avant l'arrivée des réfugié·e·s.
- Associer l'ensemble des acteurs concernés dès le début.
- Mettre en place un comité de suivi communal.
- Favoriser des projets interculturels ponctuels et bien encadrés.



Conseils pratiques - DONT's

- Ouvrir une structure sans communication préalable.
- Sous-estimer les inquiétudes de la population locale.
- Multiplier des projets à long terme sans portage clair.
- Faire reposer les projets uniquement sur les éducateurs.
- Négliger les responsabilités administratives et organisationnelles.

Personne de contact/Partenaires éventuels

Commune de Wincrange : secretariat@wincrange.lu

